



Déclaration d'intention relative à la protection des jeunes publics et à la lutte contre la violence dans les médias

Le Réseau des institutions de régulation méditerranéennes vient d'adopter une déclaration d'intention relative à la protection des jeunes publics et à la lutte contre la violence dans les médias.

Réunies les 1^{er} et 2 octobre 2009 à l'initiative de M. Juan Montabes Pereira, président du Conseil Audiovisuel d'Andalousie (CAA), et nommé président à l'issue de la réunion, les institutions membres ont réaffirmé, sous la direction de M. Corrado Calabrò, président de l'institution italienne (*Autorità per le Garanzie nelle Comunicazioni*, AGCOM) leur détermination à donner plein effet à la Déclaration sur la régulation des contenus audiovisuels, adoptée le 3 octobre 2008 à Reggio Calabria.

Les institutions membres s'inquiètent de la complexité de la régulation s'attachant à la multiplication des offres audiovisuelles qui sont liées à la généralisation des technologies numériques, à l'insuffisant encadrement de la diffusion par satellite et à l'apparition des chaînes destinées aux bébés.

Les principales mesures pour lutter contre cette situation sont :

- la généralisation d'une signalétique lors de la diffusion des programmes destinés au jeune public ;
- l'information systématique des parents sur les dangers de la télévision pour les enfants de moins de trois ans et notamment les chaînes de télévision qui leur sont destinées ;
- le renforcement de la coopération entre les institutions de régulation, notamment par l'établissement d'une liste commune d'experts de la protection de l'enfance et par la création, dans l'un des pays du réseau, d'un atelier de formation destiné aux personnes chargées de la protection du jeune public ;
- le lancement d'une alliance méditerranéenne pour l'éducation aux médias en vue de mieux informer et de mieux responsabiliser parents, éducateurs, enseignants et enfants

RIRM, 11^e assemblée plénière, Grenade, Espagne, 2 octobre 2009